

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 JUIN

GASPILLAGE ET COLONISATION

Sous la République

La République colonise, on peut même dire que la colonisation est la plus grande pensée du règne. Pourquoi? Parce que le gaspillage est encore plus facile aux colonies qu'en France, on en a eu la preuve ces jours derniers. Samedi, M. Alype, député colon, appelait l'attention de la Chambre sur le port de la Réunion. Un faiseur d'affaires entreprit, il y a une dizaine d'années, de construire un port à la Réunion; il demanda des millions à la Chambre, les obtint, et exigea même la garantie de la France. Oh! il n'y avait rien à craindre, l'affaire était superbe, et la garantie n'engageait à rien. Il y a quatre ans, il revint à la charge, obtint de nouveaux crédits, puis il fit faillite.

La France a déboursé déjà 60 millions, elle a maintenant à servir une garantie de 2 millions (1,925,000 fr.) pendant 90 ans et il n'y a pas plus de port à la pointe des Galets qu'au bourg de Batz. Mais il y a 60 millions jetés à l'eau et 2 millions à y jeter pendant 90 ans, ce qui fait 180 millions, total 240 millions!

« Encore, dit M. Alype, si cette somme de 60 millions, perdue dans l'entreprise, avait, dans une certaine mesure, profité à notre commerce, à notre industrie ou à notre marine, nous pourrions nous consoler. Mais il n'en est rien. La Compagnie a poussé le cynisme jusqu'à n'employer pour ses travaux et transports que des matériaux et des navires étrangers.

La Compagnie du port a acheté en Allemagne les rails du chemin de fer; en Angleterre, les chaînes, les machines et le charbon. La puissante drague le Titan, qui a coûté 4 millions 200,000 fr., a été achetée en Angleterre. La Belgique a fourni les traverses en bois pour le chemin de fer.

« Pour transporter ce matériel à l'île de

la Réunion, la Compagnie a eu besoin de navires, elle a employé 13 vapeurs; pas un seul n'est français. »

Voilà comment la République colonise. Si ce fait était le seul! Mais non! Faut-il rappeler ce gouverneur du Sénégal qui plante le drapeau français dans une île déserte, couverte de guano, envoie quatre soldats la garder et oublie les gardiens qui y meurent de faim?

Quelle incurie surprenante! direz-vous. Non; étant donné le personnage, elle n'a rien de surprenant. Ce gouverneur se nomme M. Genouille, c'était un ancien préfet de l'Allier où il fit preuve d'une incapacité prodigieuse. Elle était si extraordinaire que la République le révoqua.

Impossible en France, M. Genouille fut trouvé mûr pour l'exportation, on s'en débarrassa comme on se débarrasse d'un vieux fusil ou d'une capote démodée: c'est toujours bon pour les nègres.

Ces bons nègres trafiquaient de la gomme sur la rive gauche du Sénégal; un jour ils violèrent un règlement et M. Genouille confisqua leurs troupeaux de bœufs; les bœufs furent vendus, mais personne n'a jamais pu savoir ce qu'était devenu l'argent. M. Genouille l'a-t-il oublié dans une île déserte comme les soldats d'Alcatraz?

Passons en Asie si vous le voulez, un spectacle analogue nous attend. La Cochinchine est un pays de cocagne et le « précieux Tonkin », comme l'appelait M. Ferry, est vraiment précieux, à nous d'abord à qui il coûte bon prix, puis aux innombrables fonctionnaires qui en vivent.

Il y a tel résident tokinois qui touche quatorze mille francs par an et n'a jamais quitté Paris.

Tel autre a vu son emploi supprimé, mais non son traitement; le lieutenant-gouverneur de Cochinchine est dans ce cas, et touche 40,000 fr. par an. Nous ne parlons pas du gouverneur général M. Constans, qui est à Paris, où il émarge et banquette à plaisir.

À Saigon, un administrateur fait l'intérim du lieutenant-gouverneur, dont l'em-

ploi est supprimé, et touche aussi lui ses 40,000 fr. Enfin, un autre fonctionnaire, voyage aux frais de l'Etat de Mayotte à Saigon, et comme sa famille est innombrable, son transport seul coûte au Trésor 48,000 fr.

En Annam, dit le National, nous avons un résident supérieur supprimé (M. Dillon), qui habite Paris, où il est payé; un résident supérieur en cours de navigation (M. Parreau); un secrétaire général supprimé (M. Berger), qui est sur le point de revenir. On retrouve partout cette même trinité: celui qui va, celui qui revient et celui qui est prêt à partir.

Tout cela, c'est la République.

LETTRE DU DUC D'AUMAË

Chargé de transmettre à M^r le duc d'Aumaïe l'expression des regrets de l'Académie pour l'insuccès de sa démarche auprès du gouvernement, M. Bocher s'est rendu auprès du Prince, qui lui a donné mission de remettre à M. Jules Simon la lettre suivante qui a été lue hier jeudi à la séance de l'Académie française:

« 25 juin 1888.

« Monsieur le président et cher confrère,

« L'Institut de France ne s'est pas mépris sur les sentiments invariables qui m'animent.

« Je suis profondément touché de la démarche de mes confrères.

« Veuillez être mon interprète auprès de l'illustre compagnie, à laquelle je suis plus que jamais fier d'appartenir, et recevez, pour vous-même, l'assurance de mes plus affectueux sentiments.

« H. D'ORLÉANS. »

La Déclaration de M. de Soland

Député de Maine-et-Loire.

Au moment où, vers la fin de la dernière séance de la Chambre, on allait passer au

vote sur la proposition de M. Jadrès tendant à faire élire la Commission du budget au scrutin de liste, M. de Soland a porté à la tribune cette ferme déclaration:

« M. de Soland. — Messieurs, j'ai demandé la parole pour expliquer le vote qu'un certain nombre de mes amis et moi nous allons avoir à émettre sur la proposition de M. Jadrès.

« M. de Baudry-d'Asson. — Comprenez-moi au nombre de vos amis, je vous prie!

« M. de Soland. — Depuis dix ans que les républicains sont maîtres du pouvoir, la minorité est exclue de la façon la plus absolue de la Commission du budget. Il nous est fait une situation qui n'a sa pareille dans aucun Parlement d'Europe.

« M. le comte Lanjuinais. — Il faut être en République pour voir cela!

« M. de Soland... — et que l'Assemblée nationale n'a jamais infligée à la minorité républicaine. (Interruptions à gauche. — Très bien! très bien! à droite.)

« Cette situation intolérable, qui nous prive du droit essentiel de contrôle qui nous appartient comme à vous... (Très bien! très bien! à droite) nous avons voulu la faire cesser et j'ai pour ma part réclamé bien des fois et presque chaque année, pour revendiquer le droit de la minorité à faire partie de la Commission du budget; on nous répondait alors que, si la Commission était nommée au scrutin de liste, il serait possible de nous attribuer la part proportionnelle qui nous est due dans cette Commission, et on écartait ainsi par une fin de non recevoir nos légitimes protestations.

« Mais, l'année dernière, on a fait l'expérience du scrutin de liste; la commission a été nommée par ce mode de scrutin, et l'intolérance de la majorité est restée la même... (Applaudissements à droite), aucun membre de la minorité n'a été nommé par vous.

« Par conséquent, nous nous désintéressons aujourd'hui du mode de nomination de la commission, et, quel que soit celui que vous choisirez, il démontrera une fois de plus, comme les années précédentes, que la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VI

Sur les hauteurs d'Allonnes

(Suite)

Une tradition rapporte qu'autrefois le lit de la Loire s'étendait jusqu'à ces hauteurs et formait ainsi un fleuve gigantesque, qui allait de Candès à Allonnes. On appuie cette tradition sur quelques vieux textes d'une explication difficile, sur quelques débris trouvés au pied des collines et sur les noms de villages appelés encore aujourd'hui le Port-Guyet ou le Port-Moulin et qui sembleraient indiquer qu'autrefois il y eut à ces endroits des ports d'embarquement.

Nous croyons plutôt qu'avant la création de la levée, la Loire, pendant tout l'hiver et pendant les crues, occupait la vallée entière, mais que le fleuve proprement dit eut toujours ses limites actuelles auprès de Candès, de Montsoreau, de Dampierre et de Saumur.

Quoi qu'il en soit, toute cette partie de la vallée était déjà sous les eaux dans la nuit du 4

au 5 juin 1856, et à mesure que le Sagittaire approchait des hauteurs, on entendait plus distinctement les cris de détresse poussés par les inondés.

La navigation, on le conçoit, était très difficile. Il fallait, à tout instant, s'arrêter pour tourner un obstacle ou pour éviter quelque épave encombrante qui se dessinait dans les ombres de la nuit. De temps en temps, aussi, le bateau était entouré par les débris de barges de paille ou de foin qui gênaient la manœuvre des rames.

Heureusement, plus on approchait des collines et plus la profondeur des eaux diminuait. On put, à la fin, se servir d'un pic et de longues perches qu'on enfonçait dans l'eau et qu'on appuyait sur le sol. Il était facile, dès lors, de lutter contre les courants et de gagner du terrain.

Tout à coup, la barque heurta de l'avant contre une masse de terre et de rochers que l'obscurité avait dérobée aux regards de Louis. Le Furet faillit tomber à l'eau. L'heureux le retint à temps par le bras.

— Nous voici parvenus à la terre ferme, dit Louis Duparc. Il faut débarquer ici.

— Où sommes-nous? demanda Beaudrillard.

— Je n'en sais rien, mais peu importe. Débarquons d'abord, nous verrons ensuite ce que nous aurons à faire.

Quelques minutes après, le bateau était solide-

ment attaché aux branches d'un ormeau, les quatre hommes sortaient du bateau et Beaudrillard et L'heureux gravissaient la hauteur, à travers les vignes, pour chercher à s'orienter, tandis que Louis et le Furet restaient près de la barque dans laquelle on avait laissé le corps de M^{lle} Rosa.

Quand ils furent parvenus, non sans peine, au sommet de la colline et se retournèrent pour examiner l'horizon, Beaudrillard et son ami poussèrent tous deux à la fois un cri de surprise et d'effroi.

Le spectacle était grandiose et effrayant.

La lune, qui s'était levée tout à fait, n'avait plus ce reflet rouge que la brume et le crépuscule lui avaient donné deux ou trois heures auparavant. Elle brillait maintenant d'un vif éclat, mais seulement par intervalles, à cause des nuages noirs que le vent, redevenu violent, chassait devant elle comme des ombres fantastiques, et qui s'amoncelaient peu à peu, préparant un orage effroyable. La terre était ainsi tour à tour éclairée et plongée dans les ténèbres, et ces alternatives rapides ressemblaient à une féerie organisée pour l'étonnement des yeux.

Au moment où les deux hommes se retournèrent vers le sud, les rayons lumineux s'étendaient de tous côtés.

Au loin, à perte de vue, la vallée était inondée et l'on entendait le sourd murmure des flots

clapotent et se brisaient sur les arbres.

L'eau brillait à travers les cimes des peupliers et des saules: on eût dit un gigantesque miroir, strié de grandes veines formées par le vent.

A gauche, l'immense lac était rétréci par les hauteurs de Bourgueil, à droite il s'étalait au contraire et gagnait déjà la route de Saumur au Mans.

En avant, jusqu'à la levée qu'on ne pouvait plus apercevoir mais que des bruits confus signalaient encore à une oreille exercée, on n'apercevait que le nouveau fleuve, assis, comme un géant victorieux, sur les moissons, les chanvres et les prairies.

Tout à coup un nuage passa. La nuit se fit. Beaudrillard poussa un profond soupir.

— C'est horrible, murmura-t-il.

— Horrible et admirable, reprit L'heureux.

— Mais nous ne savons pas encore où nous sommes.

— Attendons que le nuage soit passé.

A ce moment on entendit la voix de Louis qui s'élevait d'en bas, dans la nuit:

— Êtes-vous prêts?

— Non, répondit Symphonien, pas encore.

Au même instant, la lune reparut et la lumière brilla de nouveau.

Beaudrillard et L'heureux se retournèrent à gauche et à droite.

majorité républicaine ne veut pas permettre à la minorité de vérifier ses comptes et qu'elle redoute la lumière et le contrôle. (Applaudissements répétés à droite.) »

Après cette protestation, les membres de l'Opposition conservatrice ne peuvent pas voter le budget.

On n'approuve pas des comptes qu'on n'a pu contrôler.

On ne sanctionne pas un budget qu'on n'a pu vérifier.

La Droite doit laisser aux tripoteurs, aux gaspilleurs républicains l'entière responsabilité du budget des nouveaux impôts, des nouveaux emprunts, du déficit et de la banqueroute.

Sum cuique.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Ainsi que nous l'avons dit hier en dernière heure, le ministre de la guerre a donné au conseil des ministres des renseignements sur la commission des approvisionnements et sur la fabrication du fusil nouveau modèle qui, depuis l'origine, n'a pas cessé de progresser.

Il résulte notamment des chiffres fournis que, depuis six mois, la production journalière augmente de 40 0/0.

Le ministre de la marine a parlé au conseil des exercices de défense accomplis ces jours-ci à Toulon où tout s'est passé en bon ordre.

A LA FRONTIÈRE

Ignéy-Avicourt, 26 juin.

Dimanche, vers sept heures et demie du soir, un officier-payeur de la garnison de Sarrebourg, accompagné de sa femme et de son fils, se promenait sur la frontière à proximité de notre voie ferrée.

Puis, à un certain moment, le fonctionnaire allemand franchit sans scrupole la limite, fit les trente pas qui nous séparent de l'Alsace et s'accouda paisiblement sur la barrière de notre chemin de fer.

M. le commissaire spécial de la gare d'Avricourt, qui s'était transporté sur les lieux, se borna à demander à l'officier ses noms et qualités.

Ce dernier alléguait, pour sa défense, qu'il n'ayant point remarqué les poteaux indicateurs (sic), on ne pouvait le rendre responsable d'un acte commis par pure distraction.

Notre agent, toujours courtois, le reconduisit jusqu'à la limite, où sa femme et son fils le reçurent à bras ouverts.

Inutile d'ajouter que cette fanfaronnade tudesque avait fait sortir de leur poste tous les douaniers allemands, qui s'empressèrent auprès du trio, — pour le féliciter sans doute.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

Les Anglais n'en veulent pas. Avant-hier soir, la Chambre des communes a repoussé

par 305 contre 155 le bill relatif aux travaux d'études pour la construction d'un canal sous la Manche.

En vain M. Gladstone, dans un discours remarquable, a défendu la cause du progrès, a fait ressortir les avantages de ce projet hardi pour les relations des deux peuples.

Une dépêche de Londres annonce, d'après le Standard d'hier matin, qu'il est maintenant certain que Guillaume II, avec une suite nombreuse, s'embarquera, le 13 ou le 14 du mois prochain, à bord du yacht impérial le Hohenzollern, commandé par son frère, le prince Henri, pour se rendre directement à Saint-Petersbourg.

L'Empereur y séjournera plusieurs jours, pendant lesquels des fêtes magnifiques seront données en son honneur.

Le correspondant du même journal à Vienne confirme cette nouvelle, et ajoute que Guillaume II se rencontrera également avec l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie.

Si l'empereur Guillaume se rend réellement à Saint-Petersbourg, ce fait politique a une si grande importance, qu'il éclipsé pour ainsi dire tous les autres.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

HIPPODROME DE VARRAINS-CHACÉ

COURSES DE SAUMUR

12 et 14 août 1888

Premier jour de courses. — Dimanche 12 août.

1^o PRIX DU GOUVERNEMENT

1,000 fr., donnés par le Gouvernement pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée: 50 fr., moitié des entrées au second. — Poids: 3 ans, 55 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans et au-dessus, 68 kil. 1/2. — Les chevaux ayant gagné un prix de 2,000 fr. porteront 4 kil. de surcharge; un prix de 3,000 fr., 6 kil. — Distance: 2,400 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 31 juillet, avant midi.

2^o PRIX DU CHEMIN DE FER (COURSE DE HAIES HANDICAP)

1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge, 3 kil. de décharge pour les gentlemen. — Poids minimum: 60 kil. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

Engagements jusqu'au mardi 31 juillet. — Publication des poids le jeudi 2 août.

3^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (3^e SÉRIE)

Un objet d'art, pour MM. les Sous-Officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de

3^e série portera 3 kil. de surcharge. Le gagnant de deux steeple-chases portera 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 7 août.

4^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e SÉRIE)

Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 77 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et dix obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 7 août.

5^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (STEEPLE-CHASE 4^e SÉRIE)

2,000 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. Au second, 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 69 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil. 1/2. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 31 juillet, avant midi.

6^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} SÉRIE)

Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun: 75 kil. — Tous chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 10 obstacles environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 7 août.

7^o PRIX DU CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT (STEEPLE-CHASE GENTLEMEN)

500 fr. au premier et les entrées au second, pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés à Saumur 15 jours au moins avant la course et n'ayant pas en 1888 pris part à une course publique quelconque, « le Fogot et le Cross-Country de Verrie exceptés », montés par MM. les Officiers de l'École de cavalerie. Entrée: 25 fr. — Poids commun: 70 kil. — Le gagnant du Cross-Country de Verrie, 75 kil. — Distance: 4,000 mètres environ.

Engagements: le mardi 7 août avant midi, chez M. E. Prusst, 23, rue de Bordeaux, Saumur.

Lundi 13 août

GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 14 août.

1^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e SÉRIE)

3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ.

Poids: 3 ans, 54 kilog.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 31 juillet, avant midi.

2^o POULE DE HACKS. — COURSE DE HAIES (GENTLEMEN)

500 fr. ajoutés à une poule de 100 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant *bonâ fide*, depuis le 1^{er} janvier 1888, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: demi sang, 68 kil.; pur sang, 75 kil. — Les chevaux ayant gagné en 1888 une poule de hacks prendront 3 kil.; plusieurs, 5 kil. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 31 juillet.

3^o PRIX DE SAUMUR (HANDICAP)

3,000 fr., dont 2,000 donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant d'un prix de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

Engagements le mardi 31 juillet, avant midi. — Publication des poids le jeudi 2 août. Déclaration de forfait le mardi 7 août, avant midi.

4^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e SÉRIE)

Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil.

Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

5^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (STEEPLE-CHASE HANDICAP)

2,000 fr., dont 1,200 offerts par le Conseil Général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 31 juillet. — Publication des poids le jeudi 2 août, à midi.

6^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} SÉRIE)

Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de deux courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

7^o PRIX DE CONSOLATION (STEEPLE-CHASE)

1,000 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée: 50 fr. au second. — Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. — Distance: 3,000 mètres environ et 12 obstacles environ.

Engagements jusqu'au moment de la course à M. le commissaire chargé du pesage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Courses de Saumur sont régies par les règlements des Sociétés d'encouragement et des steeple-chases de France.

Les engagements sont reçus:

- 1^o Pour les Courses plates, rue Scribe, 1 bis, à Paris;
- 2^o Pour les Courses d'obstacles, 1, rue Castiglione, à Paris;
- 3^o Pour les Courses militaires, et le Chemin de fer de l'Etat, chez M. PROUST, rue de Bordeaux, à Saumur.

Approuvé:

Le Ministre de l'Agriculture, VIETTE.

Mercrèdi 15 août

TIR AUX PIGEONS

Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Concours au fusil Gras, à 200 mètres, clos le 24 juin 1888.

1^{er} prix, M. Menagé; 2^e, M. Poichand; 3^e, M. Milon; 4^e, M. Perreau; 5^e, M. Bonneau; 6^e, M. Menier (L.); 7^e, M. Boissier; 8^e, M. Doussain; 9^e, M. Bouchereau; 10^e, M. Lamy; 11^e, M. Rolland (Remy); 12^e, M. Moreau. — Prix d'honneur, M. Poichand.

Le Président, G. DOUSSAIN.

L'administration municipale de Saumur perd le doyen du personnel de ses bureaux.

M. Mathieu, chargé du service de l'état civil, arrivé à la limite d'âge, fait valoir ses droits à la retraite et quitte la mairie demain samedi 30 juin.

M. Mathieu est le type des bons employés d'autrefois. Toujours dévoué à ses fonctions, obligé et bienveillant pour tous, il ne se préoccupait pas, dans les multiples relations que lui créait son emploi, des opinions religieuses ou politiques des citoyens qui avaient à s'adresser à lui. Jouissant de l'estime de tous, les témoignages de sympathie qui lui ont été donnés maintes fois dans le cours de son exercice se renouvelleront encore souvent et seront une douce satisfaction dans les loisirs de sa retraite.

Une attitude si droite, une sympathie si générale désignaient M. Mathieu, non aux faveurs, mais aux sentiments de justice de l'administration, et le public a été très étonné, il y a peu d'années, de ne pas voir le titulaire du bureau de l'état civil appelé à un poste supérieur qui se trouvait vacant et qui eût été une juste récompense de ses dévoués services.

Ses concitoyens ont voulu apporter un adoucissement à cette ingratitude en hommes de la municipalité: la société des Secours mutuels de Saumur l'a nommé président en remplacement de M. Lespès démissionnaire. On sait avec quel

doutais pas que je viendrais un jour...

— Ou plutôt une nuit, objecta Beaudrillard avec sa précision habituelle.

— Oui, une nuit... à contempler cette pauvre vallée sous les eaux!

— Maintenant, que faire?

— Il faut aller nous entretenir avec Louis Duparc.

— Il me vient une idée.

— Laquelle?

— Je vous le dirai tout à l'heure. Descendons d'abord.

Les deux hommes descendirent la colline et vivrent s'asseoir auprès de Louis, avec lequel ils tirèrent rapidement conseil. Il fut décidé que Lheureux se rendrait auprès de son fermier, tandis que Beaudrillard irait jusqu'à Brain-sur-Allonnes pour prévenir le curé et le maire. Louis devait rester avec Charlot à veiller et à prier auprès du corps de M^{lle} Rosa.

Beaudrillard et Lheureux partirent aussitôt. Ils étaient guidés par le son du tocsin, les bruits confus qu'on entendait au loiz, et des feux que des inondés, sans doute, avaient allumés çà et là pour se réchauffer ou pour guider les bateaux qui sillonnaient la vallée.

(A suivre.)

quelle sollicitude il a pris à cœur cette fonction où il se montre, comme toujours, modeste et d'un caractère non moins ferme que bienveillant.

MORT DU GÉNÉRAL RENAUDOT

Une dépêche de Marseille nous annonce que le général Renaudot est décédé, hier matin, à 3 heures, à l'âge de 57 ans. Il venait d'être appelé au commandement de la brigade de cuirassiers, à Senlis.

ÉPILOGUE DU CRIME DE BRÉZÉ

Le bruit courait, il y a quelques temps, qu'un infanticide avait été commis à Brézé et que la coupable avait enterré son enfant après l'avoir tué.

M. Chauveau, juge d'instruction à Saumur, avait instruit l'affaire, et, malgré la persistance de deux médecins de ses amis qui niaient l'existence même de la grossesse, ce jeune magistrat voulut poursuivre quand même ses investigations. Il fit faire des recherches dans l'endroit où le soi-disant cadavre avait été caché; mais, ô stupeur! on déterra, quoi? Un lapin, un vrai lapin, que cette jeune espiègle de 16 ans avait probablement voulu poser à quelqu'un, et dont le trop zélé instructeur va seul bénéficier.

Le Petit Courrier d'Angers consacre à ce sujet un article des plus spirituels (lisible pour les hommes seulement).

LE COUREUR LEJEUNE

M. Lejeune vient d'exécuter avec plein succès sa course à pied de Baugé à Paris. Il est arrivé dans la capitale avec une avance de vingt-deux minutes sur ses deux concurrents: MM. Orthès, de Pau, et Wes, de Paris, champion de France.

Dimanche prochain, M. Lejeune aura pour concurrents deux chevaux, dans une course qu'il fera de Saumur à Vivy.

LES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

Le Conseil municipal de Paris vient de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine séance la discussion d'un projet relatif à l'emploi de l'électricité pour la traction des voitures de tramways.

Cette innovation permettra de supprimer les moteurs actuellement en usage dans les grandes villes: chevaux, air comprimé, locomotives sans foyer, etc.

Des tramways électriques fonctionnent depuis plusieurs années à l'étranger.

LES BLÉS AMÉRICAINS

Notre marché est menacé d'une véritable invasion de blés américains.

Un rapport de M. Hayes Sadler, consul britannique à Chicago, met en relief l'immense production des céréales qu'on doit attendre de l'Amérique.

Un exemple suffira. Le seul territoire du Dakota mesure 96,500,000 acres dont la presque totalité est cultivable. Jusqu'à présent, 36,000,000 d'acres seulement ont été exploités. Le reste va l'être maintenant à raison de 4,000,000 d'acres par an. Or, le blé du Dakota est extrêmement riche et les frais de production sont faibles. On peut ainsi acquérir une idée des incalculables ressources que tiennent en réserve les États-Unis et de leur action future sur les marchés européens.

ANGERS. — *Retraite aux flambeaux.* — Samedi soir, à 9 heures, retraite aux flambeaux en musique. Char d'artifice et cinq musiques militaires et civiles.

Voici l'itinéraire au départ de la mairie:

Boulevard de Saumur, boulevard du Roi-René, rue des Lices, rue Voltaire, rue Plantagenet, quai National, quai Ligny, pont Basse-Chaîne, boulevard de Nantes, boulevard de Laval, boulevard Descartes, rue Beaurepaire, quai National, rue Boisset, boulevard des Pommiers, rue Botanique, place des Halles, rue Saint-Etienne, rue Lenepveu, place du Ralliement, rue d'Alsace, boulevard de Saumur, mairie.

TOURS. — *Le départ du général Carrey de Bellemare.* — L'ordre du jour suivant a été adressé aux troupes de la garnison:

« Officiers, sous-officiers et soldats, appelé à d'autres fonctions, je quitte le commandement du 9^e corps d'armée. Je vous ai beaucoup demandé; vous avez ré-

pondu à mon attente et j'ai trouvé en vous tout ce qu'un chef peut désirer: travail, discipline et dévouement.

» Vous resterez ce que vous êtes, tout en perfectionnant, chaque jour votre instruction et quand viendra le moment où la France aura besoin de vous, vous tiendrez haut et ferme le drapeau tricolore dont nous portons tous dans nos cœurs la noble devise: « Honneur et Patrie! »

Tours, le 26 juin 1888.

» Général DE BELLEMARE. »

La réception d'adieu de M. le général Carrey de Bellemare aura lieu samedi, à 4 heures de l'après-midi, à l'hôtel du grand commandement du 9^e corps.

Le nouveau commandant du 9^e corps. — M. le général Villain, le nouveau commandant du 9^e corps, a passé la journée d'hier à Tours.

Le général fera probablement son entrée officielle dans le courant de la semaine prochaine.

La démission de M. Pic-Paris. — M. Pic-Paris, vice-président du Conseil de préfecture d'Indre-et-Loire, nommé aux fonctions de simple conseiller de préfecture dans le département de la Gironde, vient de refuser ce poste de disgrâce et d'adresser sa démission à M. le préfet.

Republicain convaincu, M. Pic-Paris avait eu le mérite, bien rare dans son parti, d'apporter dans l'exercice de ses fonctions administratives une autorité et une indépendance inconnue aujourd'hui et de montrer dans la pratique de ses fonctions judiciaires une impartialité que les tribunaux n'ont plus coutume de professer. C'était plus qu'il n'en fallait pour le désigner à la proscription d'un gouvernement qui ne permet plus à ses fonctionnaires ni impartialité ni indépendance.

Les derniers arrêts rendus par le Conseil de préfecture à l'occasion des élections municipales ont servi de prétexte.

Le Conseil de préfecture, suspect d'avoir donné raison aux conservateurs dans la plupart des instances portées devant lui, a été dénoncé au ministre de l'intérieur, et M. le Mallier n'ayant pas eu le courage de défendre ses conseillers de préfecture, M. Pic-Paris a été sacrifié.

Vous n'avez plus le droit de rendre des arrêts, Messieurs les magistrats de l'ordre administratif; le gouvernement ne vous demande que des services!

(Journal d'Indre-et-Loire.)

L'Événement annonce que le château de Chenonceaux, frappé de saisie, serait vendu aux enchères.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Avis aux Déposants

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1858, seront au 1^{er} janvier prochain convertis en rentes sur l'État, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Les ayants-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et à la consignation des inscriptions de rentes.

Livret n° 9,465. — M. BOSSUET, Jean-Marie, prêtre, 48 février 1855, 47 ans; Chacé. — 22 août 1858. Remboursement 6 f. 79

Livret n° 10,076. — M. GAUCHAIS, Amand, propriétaire, 3 mai 1857, 34 ans; Dampierre. — 10 janvier 1858. Remboursement... 318 88

Livret n° 10,140. — M^{lle} BOBÉE, Désirée, domestique, 12 juillet 1857, 24 ans; Saumur. — 24 mars 1858. Remboursement.... 3 88

Total..... 329 55

FAITS DIVERS

L'abaissement de température que nous subissons désole les cultivateurs pour la

coupe des foins et la floraison de la vigne.

Cet état atmosphérique règne sur tout l'ouest de l'Europe et est dû à un cyclone qui a causé des ravages terribles dans les Vosges et le Pas-de-Calais.

Voici des dépêches reçues à ce sujet:

Calais, 27 juin.

Une trombe s'est abattue hier sur la ville et la contrée avoisinante.

Le village d'Hervelinghem, situé à seize kilomètres de Calais, a été complètement détruit. Ce hameau, de soixante feux, à deux kilomètres de la mer, est bâti dans une sorte de ravin.

Un troupeau de trois cents moutons appartenant au maire a été totalement détruit. Un boulanger, venu pour apporter le pain à ses clients, a vu son cheval et sa voiture enlevés par le torrent. Une maison s'est effondrée totalement. Ses habitants ont été obligés de s'échapper à la nage.

Dans la plupart des communes environnantes, les récoltes ont eu beaucoup à souffrir de la violence de la pluie et surtout de la force avec laquelle est tombée la grêle qui était énorme; dans d'autres, elles sont absolument détruites.

Nancy, 27 juin.

Une trombe, qui a produit des effets désastreux, s'est abattue dans les Vosges, à Tignecourt, Serécourt, Frain, Serocourt et Martigny. Trois ponts ont été détruits; un chemin vicinal a été enlevé sur une longueur de vingt mètres et les terres ont été profondément ravonnées. A Tignecourt, plusieurs maisons se sont effondrées.

A Lamarche, les maisons ont été inondées; l'eau s'est élevée jusqu'à un mètre. Toutes les récoltes ont été détruites. Les pertes sont évaluées à 50,000 fr.

Aux Bains, les récoltes ont été saccagées. Aux Brosses, une maison s'est écroulée.

Nancy, 27 juin.

Un violent orage de grêle s'est déchaîné sur l'arrondissement de Briey. Les récoltes maraichères et les blés ont beaucoup souffert.

A Bettainvilliers, Tacquégnoix et Mancieulle, les ruisseaux charriaient du foin coupé mêlé à des amas de fumier.

Les pertes sont considérables.

A Paris, mardi matin, vers onze heures, un formidable coup de tonnerre a retenti au-dessus de Montmartre. La foudre venait de tomber sur l'église du Sacré-Cœur.

Le temps était couvert depuis un moment, mais il n'avait pas encore tonné; aussi cette détonation inattendue a-t-elle produit une vive émotion.

C'est surtout rue Clignancourt, à l'entrée, que le spectacle a été des plus curieux; là, les effets du fluide électrique ont été particulièrement ressentis.

Un omnibus de la ligne Montmartre Saint-Jacques a été arrêté net; des gens affolés se sont mis à fuir de tous côtés; plusieurs dames se sont trouvées mal de frayeur.

Fort heureusement, il y a eu plus de peur que de mal: le tonnerre en tombant n'a occasionné aucun dégât ni blessé personne.

Détail curieux: la commotion produite dans tout le quartier a été telle que plusieurs personnes se sont imaginées avoir été touchées.

Dans plusieurs rues, on croyait que la foudre était tombée là, sur la rue elle-même, et non sur la butte.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 juin.

Un certain mouvement de reprise se produit sur nos rentes: 3 0/0, 82.77; 4 1/2 0/0, 106.

Nous laissons l'action du Crédit Foncier à 1,447. Les obligations foncières et communales à lots conservent fermement leurs cours. Les obligations ont les mêmes titres à la faveur publique que notre rente elle-même; elles ont pour elles la clientèle qui sait raisonner ses placements et ne veut pas courir les aléas du marché.

La Société Générale reste à 455. Les Dépôts et Comptes Courants s'inscrivent à 600.

La Banque d'Escompte est demandée à 467. Le premier tirage des obligations de la Société des Immeubles de France aura lieu le 10 juillet. Tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 615 fr. sur le cours actuel de 385.

Le Panama toujours très agité termine à 291. L'émission close le 26 courant a donné plus de treize cent mille souscriptions. C'est là un résultat dont il faut se féliciter. Les baissiers cherchent en vain à peser sur les cours, ils auront contre eux la liquidation qui va les obliger à se racheter.

Le Crédit Mobilier met en souscription publique, le 7 juillet, 101,750 obligations de première hypothèque de la Compagnie des Chemins de fer

de Porto-Rico. Pour la première fois, des obligations d'un chemin de fer espagnol sont offertes avec une garantie de l'État. Le prix d'émission est fixé à 286 fr. par obligation remboursable à 500 fr. d'intérêt annuel. L'obligation ne pourra supporter une retenue pour taxe ou impôts supérieure à 50 centimes par an. La compagnie prendra, le cas échéant, la différence à sa charge.

L'action des Métaux se maintient à 822.50. Le Crédit Lyonnais perd 16.25 à terme à 572.50 et 20 fr. au comptant à 570.

Le Comptoir d'Escompte gagne 2.50 à 1,045. La Compagnie Transatlantique clôture à 541.25. Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très soutenues.

Dernières Nouvelles

ÉPILOGUE DE L'AFFAIRE SAINT-AIL. — PUNITION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE METZ

Les vingt élèves de l'École militaire de Metz, qui ont passé la frontière française à Saint-Ail, ont été l'objet d'une punition sévère. L'enquête n'a pas démontré qu'ils se fussent livrés à des actes obscènes.

Quant aux étudiants de Fribourg-en-Briegau qui ont insulté un monsieur et sa dame dans un buffet du chemin de fer, ils ont été punis disciplinairement. De plus, leur corporation a été suspendue pendant tout le trimestre d'été.

INONDATIONS AU MEXIQUE

On signale de graves inondations au Mexique.

Deux mille maisons ont été détruites et deux mille personnes ont péri.

Service spécial de l'ÉCHO SAUMUROIS

Paris, 29 juin, 11 h. 38 matin.

Le Comte de Paris, après avoir consulté toute la famille d'Orléans, vient d'envoyer le duc de Chartres auprès du duc d'Aumale pour lui notifier le refus d'approuver son mariage avec M^{me} de Clinchamp. Il est probable que le duc d'Aumale passera outre.

Des pourparlers très actifs sont conduits actuellement par le général Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg, afin d'arranger la visite de l'empereur d'Allemagne au Tzar.

Les pourparlers seraient, dit-on, sur le point d'aboutir.

Théâtre de Saumur

Tournée BRASSEUR, directeur du théâtre des Nouveautés de Paris

LUNDI 2 Juillet 1888,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M. BRASSEUR

Du théâtre des Nouveautés et du théâtre du Palais-Royal de Paris

M. Albert BRASSEUR fils

Jeune premier comique du théâtre des Nouveautés de Paris

M^{lle} JULIETTE DARCOURT, M^{lle} BLANCHE MARIE, du théâtre des Nouveautés; M^{lle} LAURENT, MARCELLE, etc.; MM. LAURET, MARQUETTI, DUBOIS, DURIOL, SCHEY, etc.

ADAM ET ÈVE

Pièce en 3 actes, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché, musique de G. SERPETTE.

M. BRASSEUR jouera le rôle de Satan qu'il a créé et joué plus de 200 fois au théâtre des Nouveautés de Paris;

M. Albert BRASSEUR jouera le rôle d'Adam qu'il a créé.

LE BRÉSILIEN

Comédie en 1 acte, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, de l'Académie française, musique de J. OFFENBACH.

M. BRASSEUR jouera le rôle du Brésilien qu'il a joué et créé au Palais-Royal.

M. Albert BRASSEUR jouera le rôle de Blanpar-tout qu'il a joué à Paris.

La Ronde du Brésilien, musique d'Offenbach, chantée par MM. Brasseur et Albert Brasseur.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 4 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des Eaux-de-Vie blanches de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs.

MAISON G. DOUESNEL. — P. ANDRIEU, succ.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 40, r. Richelieu, PARIS, & P^h™.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 1^{er} juillet 1888, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente de divers objets mobiliers appartenant à M. Guiron, charbon et marchand à Brain.

On vendra :

Deux lits garnis, couettes, matelas, couvertures, deux armoires, tables, buffets, chaises, linge de lit et de table, vaisselle, poterie, lainages, outils de charron et de forgeron tels que : soufflet, enclume, établis, scies, bois de travail, planches, moyeux et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de liquidation de Société

Le MERCREDI 4 juillet 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, dans un magasin situé rue des Boires,

Il sera vendu :

Un bel alambic presque neuf, contenant trois hectolitres avec tous ses accessoires, cabane servant de bureau, six foudres, trente demi-muids, futailles de différentes grandeurs, esca-beaux, haquet ;

Vingt-cinq hectolitres d'eau-de-vie pure de raisins, par quantité de vingt-cinq litres au moins.

Au comptant, plus 10 0/0.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 30 à 35 ans, connaissant bien le service.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

UNE

MAISON

Avec Jardin clos de murs
Contenant environ 20 ares,
ÉCURIE, REMISES ET SERVITUDES,
Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abrevoir,
Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur,
Avec vastes Magasins, Caves,
Remises et Écuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saïot-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de futailles fraîches vides à des prix avantageux.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS

Avec Jardins

Et un petit morceau de Terre,
Situés au bourg de la commune de Saint-Clément-des-Levées.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. RENARD, ancien notaire, 8, rue des Boires, à Saumur, soit à M^e DEGREZ, notaire.

Général de la GOUTTE, du RHUMATISME de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le **VIN DUFLOT**
Guide du traitement env. F.
Paris, 30, r. Trévise et 1^{er} phar.
Depuis que j'ai pris le Vin Duflot ma situation s'est absolument transformée. Je souffrais cruellement du froid et de l'humidité, qui réveillaient mes douleurs : aujourd'hui je puis aller et venir sans tenir compte du temps.
L. ROUËDE. ANCIEN SOUS-PRÉFET, 19, rue Saint-Rome, Toulouse

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

M. POIRIER, Négociant en vins au Chapeau, près Saumur, avertit ses clients qui ont acheté du vin à MM. Poirier et Marseille avant le 15 avril 1888 de payer toute somme arriérée entre les mains de M. Ludovic Proust, expert-comptable, rue Dacier, n^o 43, à Saumur, nommé, par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur, en date du 11 juin, sequestre judiciaire, avec mission de faire rentrer toutes les sommes dues à MM. Poirier et Marseille. Tout paiement fait à un autre que M. Proust sera nul.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
ANCIENNE MAISON CUPIT
COCHET-CHAILLOUX
Successieur
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

GARE DE SAUMUR

LIGNE D'ORLÉANS

STATIONS	NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS	
	Direc mixte soir	Omn. mixte matin
Nantes	11 55	6 10
Angers	2 19	8 44
La Ménitrie	2 52	9 09
Les Rosiers	7 19	9 17
St-Clément	7 26	12 14
St-Martin	7 33	12 21
Saumur (a)	3 22	7 46
— (départ.)	3 27	7 52
Varennes	8 05	9 48
Port-Boulet	3 52	8 20
Langeais	4 26	8 59
Tours	5 05	9 42
Paris	10 39	3 06

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES	
	Expr. soir	Omn. mixte matin
Paris	8 35	9 40
Tours	1 23	5 11
Langeais	2 13	5 43
Port-Boulet	2 38	6 20
Varennes	6 32	8 51
Saumur (a)	2 57	6 45
— (départ.)	3 03	6 52
St-Martin	7 06	9 26
St-Clément	7 13	9 33
Les Rosiers	7 21	9 41
La Ménitrie	3 28	7 32
Angers	3 57	8 21
Nantes	5 55	1 51

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	SAUMUR — LA FLECHE	
	Expr. soir	Omn. mixte matin
Saumur	5 30	1 18
Vivry	5 43	1 37
Longué	5 56	1 58
Jumelles	6 08	2 20
Baugé	6 23	2 46
Clefs	6 40	3 14
La Flèche	6 54	3 32

CACAO PUR Soluble
VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle ; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	82 35	81 75	Est	777 50	780	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	525	524 50
3 % amortissable	85 90	86 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1246 25	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	531	Est	387 50	387 50
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1177 50	1170	— 1865, 4 %	522	522	Midi	402	404 50
4 1/2 % (nouveau)	106	106	Nord	1575	1570	— 1869, 3 %	411	410	Nord	409 50	412
Obligations du Trésor	512	512 50	Orléans	1310	1325	— 1871, 3 %	401	402	Orléans	406 75	408
Banque de France	3496 25	3490	Ouest	895	895	— 1875, 4 %	515	515	Ouest	405	405 50
Société Générale	455	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1335	1325	— 1876, 4 %	510 50	515 25	Paris-Lyon-Méditerranée	401 50	402
Comptoir d'escompte	1045	1045	Canal de Suez	2157 50	2165	Bons de liquid. Ville de Paris	521	521	Paris-Bourbonnais	461	399
Crédit Lyonnais	570	585	C. gén. Transatlantique	541 25	540 25	Obligations communales 1879	476	477	Canal de Suez	590	591 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1445	1447 50	Russe 5 0/0 1870	101	101	Obligat. foncières 1879 3 %	481	483	Panama 6 0/0	350	352 50
Crédit mobilier	520	330				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	390	391			
Canal Inter.-Panama	285	312 50									



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur.

188

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE

